



REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE (MFBPE)

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

AVIS DE SOLLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR ASSURER LA FORMATION SUR LES METHODES ET TECHNIQUES D'EXPLOITATION MINIERE ET DE GESTION DES LABORATOIRES MODERNES

No de Don : IDA D049-BI

N° d'identification du Projet : P149176

N° de référence : N°540/AMI/A40406-A40407/PRCIEG/2020

Cette sollicitation de manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du projet publié au portail électronique Development Business Online du 19 Septembre 2016 (Site web : www.devbusiness.com)

Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat pour le Consultant chargé d'assurer la formation sur les méthodes et techniques d'exploitation minière et de gestion des laboratoires modernes en faveur du personnel du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.

Sans être exhaustifs, les services de consultant (« Services ») comprennent sont entre autres :

1. Former le personnel sur les différentes méthodes et techniques d'exploitation minière (artisanale, semi-mécanisée, petite mine, grande mine) ;
2. Identifier et former le personnel sur les différentes méthodes d'échantillonnage et types d'analyse des échantillons ;
3. Mettre en évidence l'importance des communautés dans le secteur des ressources minérales et de former le personnel sur les normes de santé des travailleurs, de sécurité au travail, de l'environnement minier, ... ;
4. Former le personnel sur la régulation, le suivi et l'inspection technique et administrative des entreprises minières, le traitement des minerais et leur commercialisation ;
5. Former le personnel sur le traitement et la valorisation des substances minérales ;
6. Former le personnel sur la clôture d'une mine et les méthodes de réhabilitation par rapport au contexte géologique ;
7. Former le personnel sur la réinstallation des personnes et le respect des engagements communautaires
8. Assurer la formation des audits internes selon la norme ISO 19011 ;
9. Evaluer le personnel après la formation sur les compétences et connaissances acquises incluant l'évaluation de la formation par les participants.



Les modules validés seront développés et dispensés dans des sessions de formation sous des formes variées proposées par le Consultant (séminaires, cours, visites de terrain, etc.).

Le PRCIEG invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » du mois de Janvier 2011, Version Révisée Juillet 2014 (« Directives de Consultants » (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Le consultant sera sélectionné selon la méthode Sélection Fondée sur les qualifications des consultants (QC) telle que décrite dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID, du mois de Janvier 2011, Version Révisée Juillet 2014.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous du Lundi au Jeudi de 8 heures 12 heures et de 14 heures à 17 heures et les Vendredi de 8h à 12 heures (heures locales). Les Termes de Référence de la mission pourront être retirés ou envoyés à ceux qui en feront la demande par email aux adresses mentionnées ci-dessous ou peuvent être consultés sur le site du PRCIEG : www.prcieg.bi.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier physique ou électronique au plus tard le **8/1/2021 à 10 heure locale** avec mention :

"REPONSE A L'AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N° 540/AMI/A40406-A40407/PRCIEG/2020 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR ASSURER LA FORMATION SUR LES METHODES ET TECHNIQUES D'EXPLOITATION MINIERE ET DE GESTION DES LABORATOIRES MODERNES".

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

Attention : Monsieur le Coordonnateur du PRCIEG

51, Boulevard du Japon, Nouveau Building des Finances, 2^{ème} Etage, Bureau n° 202,

BP 922, Bujumbura, Burundi, Tél : +257 22 25 27 59

E-mail : prcieg.app@gmail.com avec copie à prcieg.infos@prcieg.bi et mvukiyekeges@gmail.com